

22-02-42

**VENTE POUR TAXES IMPAYÉES: MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Il est résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2020 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, il est également autorisé que la directrice générale et greffière-trésorière agisse, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Monsieur Jean Roy dépose le projet de règlement numéro 274-22 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 275-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire dépose le projet de règlement numéro 275-22 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

22-02-43

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2020**

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2020. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-02-44

**RÉCEPTION DES INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU LAC-DU-HUIT : AUTORISATION DE SIGNATURES**

**ATTENDU** que la Ville de Thetford Mines a réalisé des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc du Lac-du-Huit il y a quelques années;